



Rapport Technique SCF 2^{eme} trimestre 2008

John Newby, Thomas Rabeil – Abdoulaye Harouna

04/07/2008



2-Résultats majeurs (par rapport aux objectifs du projet)

Les résultats majeurs de ce trimestre de l'année 2008 sont les suivants :

- ✓ La participation du projet à la réunion SSIG à Al Ain EAU.
- ✓ La tenue du dîner débat sur le processus de classement de l'aire protégée.
- ✓ L'observation à plusieurs reprises de gazelles dama.
- ✓ L'amélioration des connaissances sur l'aire de distribution des addax en saison chaude.
- ✓ La poursuite des activités des AC et la récupération des données récoltées.
- ✓ La mise à jour du site Internet.
- ✓ La tenue des conférences sur l'Addax patrimoine unique à Niamey dans le cadre du Festival International de l'Environnement de Niamey.
- ✓ Le rapport final suivi des oricous.
- ✓ La réalisation et la distribution de la troisième édition de la newsletter.

3. Problèmes rencontrés

Avril :

- La persécution du nid d'oricou 3 à coup de pierres.
- La mort d'un oricou tombé dans le puits de Fini Fini, en raison de la soif d'après la population.
- La présence de dizaines de traces de véhicules dans l'endroit où nous avons observé les Dama.
- Le braconnage de six gazelles dorcas signalé par l'AC d'Ibranga. L'équipe SCF a vu les peaux des gazelles tuées. Des mesures dissuasives sont prises par le chef de groupement d'Ibranga et par le projet.
- La non maîtrise des appareils par les AC de Termit.

Mai :

On notera qu'une épidémie de rougeole s'est déclarée dans le campement de Dolé et a causé la mort de 3 personnes (1 femme adulte et deux enfants). La population a pu se mobiliser pour rassembler les fonds nécessaires pour la campagne de vaccination. Nous avons appris que l'ambulance était passée et que les vaccinations avaient été faites au niveau de plusieurs tentes, celles pouvant régler la somme de 5000 Fcfa. Cette pratique nous a semblé déplacée puisque les vaccinations sont gratuites dans les centres urbains, alors dans les zones reculées cela devrait être davantage le cas. Après vérification, il s'est avéré qu'il s'agissait de la contribution demandée pour le carburant.

Enfin on remarquera que la population locale nous a reporté des actes de braconnage dans les environs de Termit et de la dillia d'Achetinamou, que nous avons pu vérifier à partir des traces de véhicules. Jusqu'à présent il est difficile de savoir exactement qui a commis ces actes.



Juin :

L'exploitation pétrolière de la concession d'Agadem a eu un effet de surprise pour le commun des nigériens en général et les responsables de l'environnement en particulier quand on sait que cette zone fait partie de la future aire protégée d'un côté et de l'autre l'engagement total du Président de la République à vouloir exploiter le pétrole nigérien. Le projet s'est évertué à expliquer que l'exploitation pétrolière et la réserve peuvent coexister à condition de respecter les normes environnementales et de tenir compte de nos préoccupations quant à la sauvegarde des espèces et de leurs habitats tels que l'addax ou la gazelle dama. C'est ainsi que les directeurs centraux, sous l'impulsion du projet, ont décidé de prendre le contact avec la Direction des hydrocarbures, pour initier la mise en place d'un comité de concertation afin de palier à certains problèmes environnementaux que peut engendrer l'exploitation.

4. Opportunités / Perspectives / Tâches à accomplir

1-Suite aux conversations avec différents partenaires au développement qui interviennent dans la zone notamment au niveau de l'hydraulique, il est apparu pertinent de mettre en avant les critères de sélection quant aux zones d'intervention. En effet, il semble qu'il y ait un manque de cohérence au niveau des critères de sélection des zones d'intervention, or dans le cas de la mise en place de l'aire protégée, il va devenir primordial d'assurer une politique commune en terme de développement avec les autres partenaires. L'équipe du projet envisage donc de réunir les différents partenaires intervenant dans la zone et de créer un cadre commun pour la sélection des zones d'ouvrage qui concernent la plupart du temps la réhabilitation des puits. Le projet n'ayant pas les compétences pour déterminer l'ensemble des critères, il peut en revanche s'appuyer sur l'expertise des uns et des autres et servir de catalyseur pour une action commune dans cet espace particulier où les impératifs de conservation et de gestion de la faune sauvage viennent s'ajouter aux dimensions anthropiques.

Il est question dans un premier temps de réunir les partenaires et d'évaluer leur motivation à la mise en place de cette réflexion. Ensuite si les partenaires adhèrent à l'idée d'harmonisation des critères, il faudra envisager une étude plus complète propre aux problématiques liées à la concertation.

2- L'une des opportunités de ce trimestre a été certainement le dîner débat de Tahoua et la série de conférence télévisée que le projet a donnée, dans le cadre du Festival International de l'Environnement de Niamey. Les forestiers réunis à Tahoua ont compris l'importance de la réserve et la justification des limites proposées. Les Nigériens ont compris l'importance de sauvegarder la faune en général et l'Addax en particulier. C'était une belle opportunité pour faire aussi connaître le projet et ses activités.

3- D'autre part, on notera au vu des conférences données à l'occasion du FIFEN, l'importance d'intensifier les messages à caractère informatif auprès des nigériens à travers des conférences ou d'autres formes d'intervention.



Perspectives

- Le suivi des populations d'addax, et de la faune en général du Termit en saison de pluies.
- L'élaboration d'un document scientifique justifiant les limites proposées de la réserve basé sur les résultats acquis depuis le début du projet.
- Le suivi du comité technique mis sur pied par le ministre pour le classement de la réserve
- La réalisation d'un article d'information sur la situation de l'avifaune dans le Termit.
- La continuité de la mise à jours du site Internet dans la mesure des moyens disponibles.
- L'occupation des nouveaux bureaux.
- La réalisation de la nouvelle Newsletter.

Annexe : compte rendu du dîner-débat sur le classement de la Réserve Naturelle de l'Aire de Termit-Tin Toumma, Tahoua, le 14 mai 2008

L'an 2008 et le mercredi 14 mai, un dîner-débat a été organisé par le Projet Antilopes Sahélo-Sahariennes (ASS), en marge de la réunion annuelle des cadres centraux, régionaux et départementaux du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification (ME/LCD).

Etaient présents au diner-débat : voir liste des présences en annexe du présent compte rendu.

Le dîner-débat a été présidé par le Colonel Hamadou Mamoudou, Directeur Général de l'Environnement et des Eaux et Forêts (DGE/EF), en présence du Conseiller Technique du ME/LCD, le Colonel Younoussa Seybou, le Ministre étant empêché.

L'ordre du jour du diner-débat est composé d'un seul point : Exposé sur l'avant projet de décret de classement de la zone de Termit et de Tin Toumma en aire protégée.

L'objectif du dîner-débat était d'informer dans un premier temps, les autorités et cadres du ME/LCD, les maires de la zone concernée, les personnes ressources et certains partenaires du processus de classement, et dans un second temps de recueillir leurs suggestions, à travers un débat constructif.

Deux exposés majeurs ont été présentés, l'un par le Colonel Abdou Malam Issa, Directeur de la Faune et de la Chasse, et l'autre par Madame Diakité Fatimata, Directrice de la Législation. Des clarifications ont été par la suite données par les responsables du projet.



Le premier exposé a porté sur l'espace d'application de l'avant projet de décret de classement et a mis en exergue les points saillants suivants : l'objectif principal du classement, les objectifs de gestion, les raisons qui ont conduit au classement, les données disponibles, la procédure de classement telle que conduite par le projet, les différents acteurs et leur implication, la proposition de la catégorie d'aire protégée et enfin la population et les infrastructures hydrauliques.

Le deuxième exposé a porté principalement sur les effets juridiques du classement, il s'agit de la procédure officielle de classement, de l'acte juridique, c'est-à-dire le classement, le contenu de la définition de l'aire protégée, le contour, les restrictions, les activités autorisées.

Après les exposés, il s'en est suivi des discussions où un tour de table a été effectué en vue de permettre à tous les participants d'intervenir. A la lumière des interventions, trois grandes catégories de questions ou d'inquiétudes se sont dégagées :

- 1- les questions relatives au processus participatif notamment l'implication des populations, des élus locaux et des responsables de l'environnement concernés ;
- 2- les questions relatives à l'empiètement de la réserve sur les concessions de chasse existantes et les concessions de prospection pétrolière ;
- 3- enfin, les questions sur la superficie de la réserve qui est d'environ 10 millions d'ha.

Au terme des discussions, des suggestions et des recommandations ont été également formulées (elles sont toutes reprises par le président de séance dans la partie conclusion du présent compte rendu).

En prenant la parole en dernier lieu, les responsables du projet et le Directeur de la Faune et de la Chasse, ont apporté les éclaircissements suivants :

- **sur les questions relatives au processus participatif :**

Il était ressorti de l'intervention des responsables du projet que le concept de mise en place de l'Aire Protégée (AP) a passé par un consensus de l'ensemble des acteurs, population locale, autorités administratives et coutumières, services techniques concernés (environnement et élevage) et autorités politiques (préfet, gouverneur et députés).

La démarche utilisée était participative et ascendante, c'est-à-dire qu'il s'était agi de tenir compte des préoccupations et des choix émis par les populations de la zone puis les combiner avec les impératifs de conservation et de gestion du site pour ensuite les faire accepter par les autorités politiques.

C'est à ce titre que la **déclaration de Dolé** fut un grand succès et un grand pas dans la mise en place de l'aire protégée, pour ce qui concerne les populations des communes de Tesker et N'gourti. Cet atelier organisé par le projet ASS en collaboration avec le Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) a été l'occasion de recueillir la perception des communautés sur le type de gestion qui pourrait le mieux leur convenir tout en permettant



la sauvegarde de la faune du Termit et de Tin Toumma. La prise de conscience est générale chez les pasteurs qui ont même exprimé l'urgente nécessité de créer une aire protégée à cheval entre la commune de Tesker et celle de N'gourti. Il est également à noter que conformément au devis programme 2007-1, intitulé Protection et surveillance, l'équipe du projet ASS a organisé une séance de formation sur l'utilisation du Cybertracker, GPS, Thuraya, en mars 2008 à Tesker. L'objectif principal assigné à cette formation fut de renforcer les capacités des acteurs locaux afin de les amener à mieux intervenir pour la sauvegarde des ressources naturelles de la zone. Les agents sélectionnés au nombre de 8 sont opérationnels et ont effectué déjà deux missions de surveillance dans la zone. Un cas de braconnage effectué par des agents de l'administration dans la zone d'Ibranga a été automatiquement signalé.

- **Sur les questions relatives à la superficie de l'aire et les concessions de chasse :**

Le Directeur de la Faune et de la Chasse avait rassuré les participants que les concessions sont pour le moment à l'extérieur de l'aire protégée et que s'il y a besoin de redéploiement, des visites de terrain seront conjointement organisées avec le projet pour trouver de solutions idoines.

Concernant la mise en place de l'aire protégée, les responsables du projet ont expliqué que l'une des tâches importantes est de définir **les limites** de l'aire reposant sur des critères solides quant à la distribution des ressources remarquables qui font de cette zone une entité particulière à protéger. Ces limites se basent tout d'abord sur l'aspect écologique de la zone, puis sur l'environnement humain et ses activités.

Au niveau écologique, les parties les mieux conservées de la zone d'étude ont été parcourues. Les limites telles qu'elles sont proposées dans le document de décret (carte à l'appui) reflètent une cohérence environnementale et anthropique. Les grandes entités paysagères (massif de Termit, erg de Bilma, désert du Tin Toumma, dillias et écotone sahélo-saharien) sont représentées et leur superficie est suffisamment importante pour assurer le fonctionnement de l'écosystème à part entière.

Les limites choisies répondent donc à un besoin précis permettant le fonctionnement de l'écosystème et assurant notamment le maintien des populations remarquables de faune de la région (addax, mouflons à manchettes, gazelles dorcas, outardes de Nubie, grande outarde arabe, etc.) mais elles correspondent également à une cohérence au niveau des activités humaines.

Les populations résidant au sein des limites proposées, qu'elles soient Touareg, Toubou, Arabe pour la majorité, ont toutes un mode de vie basé sur le pastoralisme camelin. Ce mode de vie, compatible à l'heure actuelle avec la présence de la faune sauvage, répond à une certaine cohérence au niveau spatial qui est assurée par les limites telles qu'elles sont proposées. Il est important de rappeler que les populations locales ont participé à la réflexion pour l'élaboration des limites au cours de l'atelier de Dolé.



La mise en place de la réserve s'accompagnant de mesures de restriction, le document de décret proposé intègre à la fois la préoccupation des éleveurs et les besoins de gestion nécessaires à la conservation de la faune sauvage et des habitats au sein de la zone.

A la lumière de la législation nationale et :

- compte tenu des suggestions des communautés pastorales de la région ;
- suivant les lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées de l'IUCN ;
- entendu que l'objectif principal de la gestion est la préservation des espèces et de la diversité génétique ;
- enfin, au vu de tout ce qui précède, la catégorie qui conviendrait au mieux à ce type de gestion est la catégorie IV de l'IUCN : Aire de gestion des habitats ou des espèces ; aire protégée principalement à des fins de conservation, avec intervention au niveau de la gestion. Cette catégorie à l'avantage d'être flexible ce qui lui confère toute sa beauté quant on sait que la zone déjà contient des concessions de prospections pétrolières prometteuses. Il s'agit donc dans une approche multi acteurs de créer les conditions d'une exploitation propre c'est-à-dire écologiquement viable. Des études d'impacts pourraient être menées et des formations en éducation environnementale données au personnel de l'exploitation pétrolière.

En concluant le Président de séance, Monsieur Hamadou Mamoudou, DG E/EF a rappelé les préoccupations suivantes :

- la procédure de classement est bien enclenchée ;
- la superficie (10 millions d'ha) est bien justifiée par des arguments techniques et scientifiques ;
- les études d'impacts sur l'environnement (EIE) sont nécessaires pour l'exploitation pétrolière ;
- des études socio-économiques approfondies doivent être conduites dans la zone pour tenir compte des économies des foyers ;
- le projet ASS doit poursuivre davantage les activités d'implication et de responsabilisation des populations de l'AP.

L'ordre du jour étant épuisé le président a levé la séance.

Rapporteurs :

Zabeirou Toudjani, DRE/LCD/ Zinder
Abdoulaye Harouna, Projet ASS/Zinder

